



Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de REAUVILLE (DROME) du 22 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux mai à dix-huit heures,

le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène SOUPRE, Maire.

Date de convocation : 18 mai 2017

Présents : Mesdames : Monique ALLEGRE, Gertrude BARNIER, Régine BERTHELLET-RANDON, Marcelle BOISSIER, Nadine DONNEAUD, Marie-Hélène SOUPRE

Messieurs : Gérard BARRIERE, Denis DIEMUNTSCH,

Absent excusé : Alain GELFIER a donné procuration à Gérard BARRIERE

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

<i>OBJET</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abst</i>	<i>Décisions</i>
<i>CCEPPG : restitution de la compétence éclairage public et électrification rurale</i>	9	0	0	Lors de sa séance du 6 avril 2017, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la restitution aux communes de la compétence facultative « électrification rurale - éclairage public », à effet du 1 ^{er} janvier 2018. Cette modification de compétence doit être soumise à l'avis des Conseils municipaux des Communes membres. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de restituer à la Commune de Réauville la compétence « électrification rurale – éclairage public ».
<i>CCEPPG : mutualisation des travaux de voirie</i>	8	0	1	La vice-présidence à la mutualisation propose d'élaborer un marché à bons de commande communs sur les travaux de voirie. Il est proposé aux communes membres qui le souhaitent d'adhérer à une convention de groupement de commandes de travaux de voirie, pour gagner en efficacité (moins de charges administratives : consultation, analyse des offres, contrat,...) et en terme de coût (prix unitaires négociés, annonce légale,...). La Commune garde la maîtrise d'œuvre en interne, planifie ses travaux et sera facturée directement par le prestataire retenu par la CCEPPG. Le Conseil municipal décide à la majorité d'adhérer à la convention de mutualisation des travaux de voirie



OBJET		Décisions		
	Pour	Contre	Abst	
<u>ONF : programme d'actions en 2017</u>	9	0	0	L'ONF propose un plan d'actions pour la gestion durable du patrimoine forestier de la Commune de Réauville, sur un périmètre de 1 040 m linéaires, allant de la Maison de la chasse à la pointe sud du Parc photovoltaïque, pour un montant de 1 528,80 € HT. Le dernier entretien de la forêt communale a été effectué par l'ONF en 2015. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la réalisation de ces travaux par l'ONF, pour un montant de 1 528,0 € HT, soit 1 681,68 € TTC.
<u>Signalétique des professionnels de Réauville</u>	9	0	0	Suite à une demande d'un hébergeur de Réauville de pouvoir installer des panneaux de signalisation de ses gîtes, il est convenu de mettre en place une procédure pour maîtriser et faire respecter les normes de signalisation départementales et communales. Désormais, le professionnel fera une demande en Mairie qui : - décidera, avec le demandeur, du lieu d'implantation de la signalétique, de la dimension du panneau et de la couleur, - se chargera de commander le panneau de signalisation pour le compte du professionnel, après son accord et le Bon à Tirer signé par ses soins, - le demandeur paie en direct le fournisseur. Le Conseil municipal valide à l'unanimité la procédure.
<u>Chemin communal : lieudit Le Château</u>	9	0	0	Suite à la vente d'une maison des consorts VERNET au Château, il a été constaté par le géomètre chargé du bornage de la propriété, la « disparition » d'un chemin communal d'accès à la propriété. Par conséquent, il sera fait devant notaire une rectification des limites : cession à titre gratuit de la parcelle E740 à la commune par M.GEAY, prise en charge des frais notariés d'actes par les consorts VERNET. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la récupération par la commune, à titre gratuit, de la parcelle E740 devenant un chemin communal.
<u>Réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes</u>	6	1	2	Au vu des esquisses réalisées par 3 cabinets d'architecture et suite aux échanges avec les architectes, la commission des Biens communaux est favorable majoritairement à l'Atelier d'architecture ARMAND-COUTELLIER de Valréas pour travailler sur le projet de réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes. La municipalité doit engager des études au préalable sur le diagnostic amiante avant travaux et faire faire un bornage de la propriété par un géomètre. Le Conseil municipal décide à la majorité de retenir l'atelier d'architecture ARMAND-COUTELLIER pour l'étude de réhabilitation de la salle des fêtes.



OBJET		Décisions		
	Pour	Contre	Abst	
Renouvellement des contrats aidés municipaux :				
- agent administratif :	9	0	0	La période de fin de contrat des 2 CAE approche et Madame le Maire demande à les renouveler pour 6 mois chacun, leur poste étant nécessaire au fonctionnement de la commune : - <i>agent administratif en mairie</i> occupé par Dominique CACCIATORE : fin du contrat actuel le 13 juin 2017 avec dernière possibilité de renouvellement de 6 mois Le Conseil décide à l'unanimité de prolonger de 6 mois le contrat CAE de l'agent administratif.
- agent technique :	9	0	0	- <i>agent technique</i> occupé par Benoît SEIGLE : fin du contrat actuel le 3 juillet 2017 avec possibilité de renouvellement de 6 mois. Le Conseil décide à l'unanimité de prolonger de 6 mois le contrat aidé de l'agent technique. Rôle Emploi annonçant des changements dans la réglementation des CAE, mais pas encore connus ce jour, le Conseil convient de se réunir au plus vite pour délibérer à nouveau sur ces 2 contrats si la réglementation en vigueur évoluait.
Nomination des référents de Réauville :				
- pour « l'élection de domicile »	9	0	0	Nécessité de désigner des référents sur les domaines suivants : - <i>élection de domicile</i> : les CCAS et les communes non dotées de CCAS (cas de Réauville) sont habilités de plein droit à procéder à des élections de domicile aux personnes sans domicile stable. L'élection de domicile donne accès à l'ensemble des prestations (sociales, carte d'identité, inscription sur liste électorales,...). Le référent de Réauville est la secrétaire de Mairie Marie-Claude PLAN - <i>syndicat des cours d'eau SIABBYA</i> : Denis DIEMUNTSCH devient référent titulaire en remplacement de Clément CHEVRU démissionnaire du Conseil municipal. Régine BERTHELET-RANDON reste référente titulaire du SIABBYA - <i>refuge des animaux SICEC</i> : Monique ALLEGRE est nommée référente titulaire (en remplacement de Clément CHEVRU démissionnaire) et Gertrude BARNIER référente suppléante (en remplacement de Chédia ALANOIRE démissionnaire)
Virements de crédits				
	9	0	0	- changement d'affectation de comptes comptables <i>sanitaire école maternelle</i> - affectation de delta positif sur autre ligne comptable : <i>fontaine du Combat</i> → <i>marches de l'église</i> - dépense oubliée au Budget primitif pris sur la réserve d'investissement : <i>portes vitrées du sas de l'église</i>



<i>OBJET</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abst</i>	<i>Décisions</i>
<i>Appels aux dons et demande de subventions</i>	9	0	0	- Participation au voyage scolaire des classes de 4 ^{ème} du collège Do Mistrau de Suze-la-Rousse, pour un enfant de Réauville → accord pour participation de 50 € versés au collège
	4	3	2	- Participation à l'achat d'une borne musicale à la maison de retraite de Grignan → : refus du Conseil
	0	9	0	- Aide aux populations sinistrées de Madagascar suite au cyclone du 7 mars 2017
	0	9	0	- Soutien à différentes associations : REMAID Montélimar, AFSEP (Sclérosés en plaques), APF (paralysés de France)

La séance est levée à 20h30.

Prochaine réunion du Conseil municipal le 19 juin 2017 à 18h00,

Le Maire

Marie-Hélène SOMPPE


